

Unité :
BT

DE

C.U. - PV 01229/97

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

OBJET VOLANT NON IDENTIFIE (O.V.N.I.).

Nous soussigné : gendarme P L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le vingt quatre octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à seize heures et
trente six minutes

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, nous nous somme livré à
une enquête d'ordre administratif.-----

PREAMBULE

"""" Le quinze août mil neuf cent quatre vingt dix sept, nous recevons un appel
téléphonique du nommé T , S , demeurant
sur la commune de . Cette personne nous déclare avoir aperçu un
objet volant non identifié alors qu'elle effectuait une tournée de livraison de
pain chez des particuliers. Nous invitons cette personne à se présenter au
bureau de l'unité, pour recueillir sa déposition.-----

"""" Nous informons par message notre commandant de compagnie à .---

ETAT DES LIEUX

"""" Le lieu d'observation du phénomène se trouve à proximité du cirque de
au Nord-Est de l'île . Le chemin de est une route
départementale numérotée , elle relie la commune de à celle de
. De part et d'autre de ce C.D., de nombreuses ruelles permettent d'accéder
à quelques habitations éparsent au milieu des champs de cannes à sucre. La
ruelle en fait partie. C'est un chemin tapissé de galets. De cet endroit
en regardant dans la direction de , on aperçoit les montagnes qui forment
le cirque.-----

ENQUETE

"""" Le 26 août 1997, monsieur T , se présente à l'unité. Il exerce la
profession de marchand ambulant(livreur de pain), et ne travaille que de nuit.

"""" Il a une clientèle régulière, et effectue toujours la même tournée sans
varier son trajet.-----

"""" il nous déclare que le 15 août 1997, vers cinq heures alors qu'il se trouve
chemin de , ruelle , il aperçoit à une altitude d'environ 40 mètres
un objet volant. monsieur I ne descend pas de son véhicule et observe
l'objet durant dix quinze minutes. il poursuit ensuite sa route afin de livrer
L'enquêteur

1 M. le préfet

Date de clôture
24/10/1997

Transmis le : 28/10/97

1 Général commandant la région
aérienne2 D.G.G.N - bureau défense opération
section renseignement

1 Archives

Signature

Compagnie :

DE

Unité :
BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. - PV 01229/97

N° PIÈCE N° FEUILLET

01

2

son pain chez un client. Descendant du véhicule il constate que l'objet la suivi et se trouve un peu plus bas, il a l'impression d'être observé. Il nous le décrit et en fait un dessin à notre demande (croquis joint à la procédure). Ensuite pris de panique, il remonte dans sa voiture et regagne rapidement la route goudronnée, tandis que l'objet le suit sur une trajectoire parallèle sans bruit. Ayant regagné la route départementale l'objet cesse sa progression et monsieur T se rend au domicile de sa soeur distant de deux kilomètres. Il réveille celle-ci, son mari et son fils. Ensemble ils observent le phénomène jusqu'à sa disparition brusque derrière une des falaises.-----
-----Cf pièce n° 2-----

"""" Poursuivant nos investigations, nous invitons les membres de la familles de monsieur T à venir déposer. Ces derniers ne répondent pas à nos convocations, ce n'est que le 30.09.97 que nous parvenons à recevoir le témoignage de madame T, D. Elle nous confirme la déclaration de son frère, et avoir observé en compagnie de son mari et de son fils un phénomène étrange, une lumière très étincelante qui se déplaçait sur la droite et la gauche. cette lumière parfois était très forte et parfois faiblissait. Madame T, nous déclare également que depuis cette date, la chose mystérieuse est toujours là, très haut dans le ciel et que par temps clair, on peu l'observer.-----
----- Cf pièce n° 3-----

"""" Nous avons effectué un environnement aux fins de cerner la personnalité de monsieur T s, c'est une personne qui n'est pas connue défavorablement de nos services. En outre des renseignements recueillis, ce monsieur ne s'adonne pas à la boisson, ne semble pas avoir de problème de santé et mène une existence normale avec sa famille.-----

"""" Nous avons tenté en cours de patrouille d'observer un quelconque phénomène particulier sur le site indiqué en vain à ce jour date de clôture du présent procès verbal.-----

A, le vingt quatre octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à 17 heures 30.-----

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :

BT

C.U.

PV 01229/97

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	1

Mous soussigné : gendarme P L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

I S , 38 ans,
né le à
demeurant

marié, marchand ambulant, nationalité française,

qui déclare le vingt six août mil neuf cent quatre vingt dix sept
à quatorze heures et vingt cinq minutes:"-----

"" Je suis marchand ambulant depuis 1986. Mon activité consiste à livrer du
pain à domicile. Mon secteur d'activité couvre va de la commune de
, pour finir à .-----

"" Je commence mon activité à 23 heures, et je termine ma tournée vers 06
heures et demi, 07 heures le matin. J'utilise pour cela mon véhicule qui est un
land rover 4x4.-----

"" J'emprunte toujours le même itinéraire, du lundi au dimanche.-----

"" Le quinze août dernier, c'était un vendredi, j'ai effectué ma tournée comme
d'habitude. Vers cinq heures le matin, je me trouvais chemin , dans la
ruelle , pour aller livrer un client, monsieur M . Cette ruelle
n'est pas goudronnée, elle est tapissée de galets. Pour emprunter cette route,
je descendais de la commune de , puis plus loin je tourne à droite pour
aller chez mon client. A cette endroit, il me semble qu'il doit y avoir trois ou
quatre familles qui résident.-----

"" Une fois que je me trouvais dans la ruelle , ayant parcouru environ
cinquante mètres, j'ai aperçu un objet volant dans le ciel, à une hauteur
d'environ quarante mètres, je m'étais dit environ la hauteur de deux poteaux
d'électricité. Je me suis arrêté, pour observer un petit peu. Je ne suis pas
descendu de voiture. J'ai observé l'objet pendant dix , quinze minutes. Après
j'ai redémarré pour poursuivre ma livraison chez monsieur . En arrivant
devant la maison du client, j'ai descendu pour déposer son pain, et j'ai regardé
derrière mon dos et j'ai aperçu l'objet derrière moi. En fait l'objet m'a suivi
pendant mon parcours, à ce moment là il était un peu plus bas, je dirai une
trentaine de mètres. Il restait là, j'avais l'impression qu'il m'observait, il
ne bougeait plus. A ce moment j'étais dehors.-----

"" Il avait une forme presque comme une tortue, je veux dire la forme arrondie
sur le dessus et plat en dessous, mais assez large, je vous en fait un dessin
approximatif. Lorsque je dit assez large, je pense qu'il avait un diamètre d'au
moins cinq mètres, et une hauteur de plus de deux mètres. Je ne peu pas être
très précis, car il faisait encore noir à cette heure. Se sont les phares de
l'engin, qui me permettent d'apprécier cette hauteur car ils n'éblouissaient pas
beaucoup, et je pouvais distinguer une surface importante au-dessus des phares.
l'éclat des phares était blanc, ils étaient rapprochés l'un de l'autre. Je n'ai
vu aucune autre lumière que ces phares. Je ne sais pas de quelle couleur était
l'engin, dans le noir c'est un peu dur à voir. Par contre je vous affirme qu'il
ne faisait aucun bruit, et il se déplaçait très rapidement. En effet, alors que
La personne entendue L'enquêteur

Unité :

BT

C.U. - PV 01229/97

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	2

AUDITION

je me trouvais chez le client, une fois le pain livré, après l'avoir observé comme je viens de vous le dire, j'ai pris très peur, je peu dire que j'ai paniqué, je suis remonté dans mon véhicule et suis partis à grande vitesse pour rejoindre la route goudronnée. J'avais ma vitre à demi ouverte, et je vous assure qu'il me suivait d'une façon parallèle très vite car je devais rouler dans les galets à environ soixante kilomètres heure et cela sans aucun bruit, car il n'y avait aucun autre bruit que celui de ma voiture.

Je précise que j'ai vu l'engin dès mon entrée dans la ruelle, mais il m'a "suivi" jusque chez le client aller-retour, ce qui représente une distance totale sept ou huit cent mètres.

Arrivée sur la route goudronnée, j'ai pris la direction de la rivière du où habite ma soeur et mon beau-frère, distant d'environ deux kilomètres. L'engin s'est arrêté à peu près où je l'avais la première fois, c'est à dire une cinquantaine de mètre avant la route goudronnée. Il a pris de la hauteur et il est resté fixe. De mon côté je suis allé chez mon beau-frère que j'ai réveillé. Je leurs ai raconté je que je venais de voir, et ils sont sortis dehors avec moi accompagné de leur fils âgé de dix sept ans pour observer l'objet. Tous l'ont vu, il ne bougeait pas de place, la forme c'était un peu difficile à discerner, mais les deux phares se voyaient très bien. Nous sommes restés à l'observer jusqu'à cinq heures cinquante, heure à laquelle je suis parti pour poursuivre ma tournée. L'engin n'a jamais bougé de place. Le reste de la famille est restée à observer jusqu'à la disparition de l'appareil, ils m'ont dit qu'il aurait plongé d'un seul coup derrière une falaise qui sont nombreuses dans la zone de

S'agissant des conditions atmosphériques, il ne pleuvait pas, il faisait bon, la nuit était très noire, il me semble que deux jours après c'était la lune, il y avait quelques étoiles, éloignées et peu nombreuses. Il n'y avait aucun vent.

La ruelle est bordée de chaque côté de champs de cannes à sucre. Cela ne pouvait pas être un engin agricole, car à cet endroit se sont les hommes qui coupent à la main. Cela ne pouvait être un projecteur d'une maison, car je vous le redit, c'était bien trop grand, cela se déplaçait très rapidement, et je suis sûr de la forme de l'engin que je vous ai dessiné.

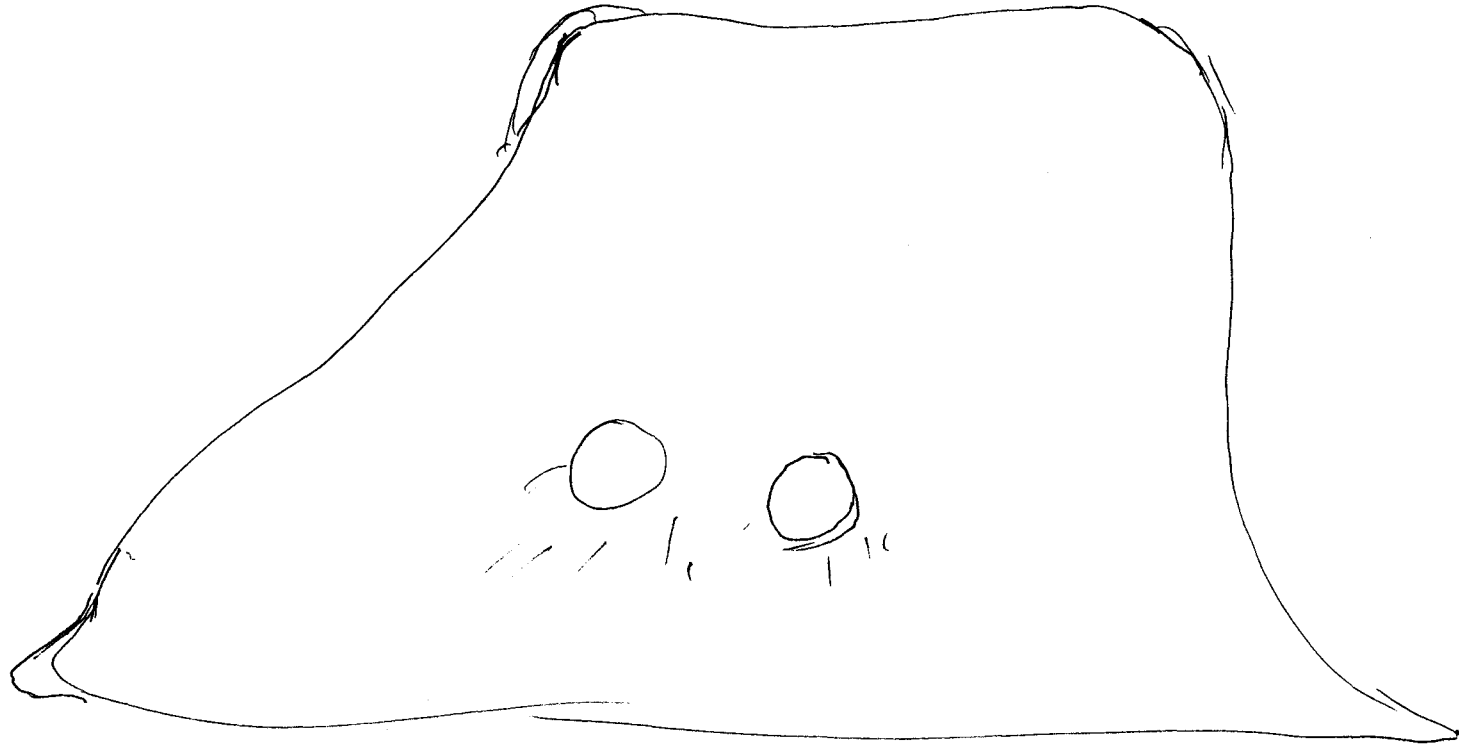
Je suis en parfaite santé, je ne consomme pas d'alcool, je mène une vie tout à fait normale avec mon épouse, mes deux filles et mon garçon.

A , le vingt six août mil neuf cent quatre vingt dix sept, à 15 heures 30.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur



de 26 août 1997

H. T

l'enquêteur.

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 01229/97

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF-----
AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

1

Nous soussigné : gendarme P L , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

T D , 43 ans,
épouse S
née le à
demeurant

mariée, sans profession, nationalité française,

qui déclare le trente septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept
à dix heures et cinquante deux minutes:"-----

"----- Je suis la soeur de S T Le quinze août dernier, mon frère est
venue me faire réveiller vers cinq heures cinq heures trente, et il nous a dit
regarde dans le ciel, il y a une grosse lumière. Il nous a dit qu'il l'avait vu
de près, que cela était passé au-dessus de sa tête. Il avait très peur lorsqu'il
est arrivé à la maison. Mon mari, mon fils et moi avons regardé dans la
direction dans la direction qu'il nous montrait, (), et nous avons
observé très longtemps, une lumière très étincelante, parfois elle se déplaçait
sur la droite, parfois sur la gauche, la lumière parfois était très foote et
parfois elle faiblissait, je ne sais pas trop à quoi cela ressemblait, je suis
sûre que ce n'est pas un avion, ni une étoile, c'est bien trop gros, en
regardant, il y a comme des rayons autour. Depuis cette date, la chose
mystérieuse est toujours là, lorsqu'il y a beau temps. Vers les dix huit trente
quand la nuit tombe, on voit le phénomène brillant. Il est toujours au même
endroit, et on observe des petites lumières colorées (rouge, vert, orange) qui
semble quitter la boule ou provenir de cette direction et partir en direction de
la mer et après on ne voit plus. On voit cette chose très haut dans le ciel et
on ne peut pas distingué exactement ce que c'est.-----

"----- Lorsque S est venu nous réveiller, on a regardé le phénomène, il se
trouvait à la meme hauteur que l'on voit les autres jours. Je ne pourrai pas le
dessiner, je pense qu'avec des jumelles on aurai plus de chance de mieux voir et
de distinguer de quel nature l'objet est fait.-----

"----- Mon frère n'a aucun problème de santé, il se porte très bien, il ne
s'adonne pas à la boisson, et en plus il vrai que ce que l'on a observé avec mon
mari et mon fils, existe réellement.-----

A , le trente septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à ---
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur